

Image not found or type unknown



Abus: déplacements cdd aide à domicile non rémunérés

Par **corinthe**, le **01/09/2011** à **14:26**

Bonjour,
J'ai fini au 31 août 2011 un CDD de remplacement comme aide à domicile pour l'association les 4Âges à Toulouse.
Il m'a été confirmé par voie orale, avant signature du contrat, que les déplacements (interventions) effectués entre chaque usagers étaient rémunérés, ce qui a motivé ma signature à ce dit contrat.
Je dénonce un abus, l'association n'a tenu compte que des frais de déplacements (140 kms) transformés en heures soit 3 heures.
Alors que le temps réel d'interventions est de 10,30 heures.
merci de faire suite à ce message
Cordialement